Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502834-20251215-20251267-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune de Saint Jean Sur Vilaine

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	13

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 15 Décembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Saint Jean Sur Vilaine s'est réuni à la Mairie : Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FAUVEL Marc, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/12/2025.

Présents : M. FAUVEL Marc, Maire, M. DAVENEL Dominique, Mme GANDOUIN-VIEL Jacqueline, M. LEBRETON David, M. LETORT Anthony, M. BOURGES Benoît, Mme CRESPEL Annick, Mme DESCHAMP-POZZAN Sandrine, M. JEULAND Philippe, M. LE FAOU Frédéric, Mme TRAVERS Patricia

Absents excusés : Mme BASLÉ Marie-Pierre (procuration à M. LEBRETON David), Mme LERAY Stéphanie (Procuration à M. LETORT Anthony), Mme BÉDIER Mélanie.
Absent : M. MESTRARD Emmanuel.

A été nommé(e) secrétaire : M. LBRETON David

2025-12-67 – Salle polyvalente : Avenant N° 2 dans le cadre de marché de la réhabilitation de la salle polyvalente

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la rénovation de la salle polyvalente, deux entreprises (Lot 11 – revêtements de sols souples/faïence et le Lot 12 – plomberie) disposent de plusieurs indices de révisions de prix.

Il apparaît qu'aucune formule de calcul pour la répartition des différents index de révision de prix n'est indiquée dans le CCAP pour ces 2 lots. Ces informations doivent être mentionnées pour que les paiements des situations puissent être pris en charge par la Trésorerie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour régulariser ces informations dans le CCAP par le biais d'un avenant pour chacune de ces entreprises.

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/12/2025

Le Maire
Marc FAUVEL

MAIRIE DE ST-JEAN-SUR-VILAINE (Ille-et-Vilaine)

Secrétaire de séance
M. LBRETON David